

## Conséquences de la crise du Covid-19 en matière de blanchiment de capitaux et de financement du terrorisme - 2.

---

Le 6 avril, la CTIF a publié sur son site une première note destinée à avertir les déclarants des conséquences immédiates de la crise du Covid-19 en matière de blanchiment de capitaux. L'attention était principalement portée sur les effets à court terme de la crise sanitaire, lesquels se manifestaient essentiellement en matière d'escroqueries liées au commerce de matériel de protection.

La crise sanitaire semblant progressivement être sous contrôle, des effets au niveau social et économique apparaissent plus clairement. La crise économique actuelle et les changements sociaux qui en découlent offrent aux organisations criminelles flexibles des opportunités pour profiter des circonstances extrêmes afin d'adapter leurs modi operandi existants ou développer de nouvelles activités criminelles.

Au travers de cette deuxième note, la CTIF a pour objectif de sensibiliser les déclarants aux conséquences possibles, à moyen terme, des changements de la situation économique en matière de blanchiment de capitaux. Plutôt que d'établir des indicateurs concrets, le but poursuivi est davantage de mener une réflexion sur l'évolution possible des criminalités sous-jacentes au blanchiment afin de détecter les transactions financières qui y seraient liées. Sur la base des déclarations de soupçons reçues, la présente analyse pourra dès lors être enrichie, affinée ou complétée. Les criminalités sous-jacentes abordées ci-après sont celles qui pourraient être les plus affectées par la crise économique ou avoir le plus de conséquences en matière de blanchiment de capitaux. Les informations sont issues de l'analyse des dossiers, des sources ouvertes et des études menées par des partenaires et des organisations, tant au niveau national qu'international.

### 1. Cybercriminalité

Outre la criminalité informatique liée aux escroqueries via le commerce de matériel Covid-19 et décrite dans l'avertissement du 6 avril, d'autres formes de cybercriminalité constituent également un risque accru dans le contexte actuel.

Ainsi, les extorsions de sociétés et d'institutions suite à la paralysie de leur système informatique sont susceptibles d'augmenter fortement. A court terme et parfois peu préparées, les organisations ont dû introduire massivement le télétravail. L'accès au réseau d'une société par ses employés, fréquemment au moyen de leur propre matériel informatique, est vulnérable aux attaques de cybercriminels. Via cet accès, ils peuvent parvenir à paralyser le système informatique de toute une organisation et réclamer ensuite une rançon afin de débloquent le système.

Vu que les montants exigés sont généralement proportionnels au manque à gagner ou au dommage causé par le dysfonctionnement de l'infrastructure, les sociétés victimes de cette forme d'attaque sont parfois tentées de payer la rançon.

De surcroît, ces attaques de type 'Ransomware' peuvent actuellement être dirigées contre des secteurs critiques, tels que des hôpitaux, des centres de recherches ou des sociétés qui jouent un rôle crucial dans les chaînes d'approvisionnement alimentaire, entraînant un coût social très important.

Par ailleurs, plusieurs banques ont récemment observé une recrudescence des messages de type 'phishing'. Via le phishing, les cybercriminels tentent d'accéder aux codes des clients de la banque, généralement suite à l'envoi d'un mail les dirigeant vers un faux site de la banque. Suite à la fermeture des agences bancaires, des clients plus vulnérables n'ont accès qu'à la plateforme en ligne avec laquelle ils sont moins familiers.

Les cybercriminels utilisent également la crise du Covid-19 comme prétexte dans leurs mails de phishing dans lesquels ils demandent, au nom de l'institution financière, une mise à jour des données de sécurité sous prétexte de la situation exceptionnelle.

***Les transactions financières liées à la cybercriminalité sont variées et peu aisées à détecter:***

- ***Dans le cas d'extorsion via Ransomware, il est fréquemment demandé à la victime de payer en cryptomonnaie, les fonds étant ensuite transférés sur des comptes à l'étranger. Les montants varient entre 100.000 EUR et 5 mio EUR. Les pays de destination finale sont fréquemment Israël, Hong-Kong et la Chine ;***
- ***Les fonds issus du phishing sont souvent, dans un premier temps, transférés vers des comptes de mules financières dans des pays européens pour, ensuite, être retirés en cash le plus rapidement possible. Il s'agit de montants arrondis de quelques milliers d'EUR, parfois plusieurs transferts de montants identiques se succèdent.***

## **2. Trafic de stupéfiants**

Il ressort de l'analyse relative au blanchiment de capitaux liés au trafic de stupéfiants menée par la CTIF en 2018 qu'à l'époque, une part importante de la vente au détail et de niveau intermédiaire se déplaçait de manière croissante de la rue vers le commerce en ligne. La fermeture de l'horeca a probablement entraîné une légère diminution de l'usage occasionnel de drogues, mais en termes économiques, la demande de drogue est peu élastique. Il est dès lors probable que, dans la situation actuelle, le commerce de drogues continue à s'accroître en ligne.

L'augmentation du commerce de drogues en ligne et de la livraison de marchandises par des services de coursiers, suite à la fermeture des magasins physiques, permet également aux

organisations criminelles de recourir de manière croissante à ce système pour écouler leurs marchandises.

Concernant l'importation de stupéfiants, la police et la douane ont observé, au cours de la période qui a précédé la limitation des vols internationaux, une forte augmentation des mules dans les aéroports, transportant tant de l'héroïne que de la cocaïne, lesquelles ont été saisies. Au port d'Anvers également, de grandes quantités de cocaïne ont récemment été interceptées. Les organisations criminelles actives dans l'import de drogues ont vraisemblablement tablé sur une diminution des contrôles à cause des mesures prises suite au Covid-19, et pourraient poursuivre ainsi dans le futur.

La production de drogues de synthèse en Belgique et aux Pays-Bas subit probablement de manière plus directe les conséquences des mesures prises pour limiter la propagation du Covid-19. La production de précurseurs nécessaires à la fabrication des drogues de synthèse a été à l'arrêt en Chine un certain temps. La hausse du prix notamment de l'XTC semble en être la conséquence.

La crise sanitaire à court terme et la crise économique à plus long terme ne limiteront probablement pas l'ampleur générale du marché des drogues en Belgique, de sorte que l'on peut déduire que les fonds à blanchir ne diminueront pas en valeur absolue.

En matière de blanchiment, la crise actuelle offre aux organisations criminelles actives dans le trafic de stupéfiants tant des défis que des opportunités. Du fait de la fermeture générale des commerces, le cash ne sait plus être injecté au travers de sociétés actives dans des secteurs cash-intensive servant de couverture. De même, les versements en espèces auprès d'agences bancaires sont devenus impossibles ou attirent directement l'attention. Dans la mesure où le trafic de stupéfiants tourne majoritairement autour du cash, nul doute que des montants importants restent momentanément en-dehors du système financier.

Le relâchement des mesures de restriction et la crise économique constitueront une excellente occasion pour les organisations criminelles de pouvoir blanchir ces fonds. Plusieurs sociétés actives dans l'horeca ou le commerce auront beaucoup de mal à garder la tête hors de l'eau et seront vulnérables à des reprises par le milieu criminel. En outre, pour ces sociétés, un important chiffre d'affaires en cash sera appréhendé de manière peu critique et pourra être justifié par un 'mouvement de rattrapage' des clients.

L'insécurité économique risque d'engendrer une diminution des prix de l'immobilier. Le blanchiment de fonds issus du trafic de stupéfiants au moyen d'investissements immobiliers se déroulera dès lors de manière plus efficace. Cet effet jouera tant au niveau national qu'international.

***Les organisations criminelles actives dans le trafic de stupéfiants disposeront plus que jamais d'importantes sommes en cash. Lors de la reprise de la vie économique et sociale, elles seront prêtes à injecter ces fonds dans le système financier.***

***Des versements importants en cash sur les comptes de sociétés dont le chiffre d'affaires officiel est limité ou en difficulté financière pourraient révéler des liens avec le trafic de stupéfiants. L'investissement de fonds dans l'achat de commerces de type cash-intensive ou dans des biens immobiliers en Belgique ou à l'étranger correspond à la phase finale d'intégration du processus de blanchiment. L'Espagne, le Maroc, la Turquie et surtout les Emirats Arabes Unis (Dubai) apparaissent fréquemment comme pays pour les investissements immobiliers.***

### **3. Corruption**

Afin de maîtriser la situation d'urgence causée par la pandémie du Covid-19, les gouvernements des pays les plus touchés ont dû, rapidement et à grande échelle, rechercher du matériel de protection. Au vu du nombre de fabricants et de la capacité de production limitée, toutes les pistes possibles ont été explorées, faisant appel tant aux fournisseurs officiellement connus qu'aux intermédiaires disposant des contacts nécessaires. Les fabricants du matériel Covid-19 se trouvent presque exclusivement en Chine, de sorte que les relations géopolitiques ont également joué un rôle dans les procédures d'achats. Des Etats comme les Etats-Unis n'ont pas hésité à mettre sous pression les acteurs du marché et à intervenir dans des contrats déjà négociés en offrant des surenchères.

Il est évident que les caractéristiques du marché et le caractère exceptionnel de la situation dans laquelle se trouve le marché forment un terreau fertile à diverses formes de corruption. A plus long terme également, il va de soi que les sommes en jeu pour la recherche d'un traitement ou le développement d'un vaccin contre le virus seront énormes. Ces gigantesques intérêts financiers seront partagés entre tant les instances gouvernementales que les acteurs privés, et ce au niveau mondial. Le risque existe que, tôt ou tard, cet enjeu fasse l'objet de corruption.

Outre l'approche médicale directe de la crise, les autorités nationales et internationales travaillent également aux conséquences économiques. A cette fin, des programmes d'aide économique à divers niveaux d'une ampleur inégalée sont mis sur pied. A nouveau, le risque de corruption est élevé du fait de l'absence de précédent, du caractère urgent de la situation et de l'ampleur financière de ces programmes.

***Les transactions suivantes pourraient faire présumer de la corruption:***

- ***Des transactions qui pourraient être en lien avec le détournement de fonds publics, des appels d'offres ou des marchés publics dans un secteur sensible (notamment les soins de santé, les médicaments et les appareils médicaux) ;***
- ***Des transactions avec des sociétés nouvellement constituées ou dont la structure de direction est peu transparente ;***

- ***Des transactions impliquant des intermédiaires ou des consultants ;***
- ***Des transactions sans justificatifs documentaires (absence de contrat) ou dont les documents présentent des irrégularités (des dispositions ou conditions importantes sont manquantes, des montants sont insuffisants ou excessifs, des adaptations sans justification commerciale) ;***
- ***Des paiements sont effectués en-dehors des conditions contractuelles ;***
- ***Des revenus issus du détournement ou de la corruption sont cachés ou dissimulés sous couvert d'autres formes de revenus par leurs bénéficiaires (qu'il s'agisse de décideurs d'entreprises ou de personnes politiquement exposées (PPE)).***

#### **4. Fraude sociale et fiscale**

Dans le contexte de crise économique actuelle, plusieurs secteurs voient leurs activités tourner au ralenti, voire stoppées. Des sociétés actives dans des secteurs traditionnellement réputés sensibles en matière de fraude sociale et/ou fiscale grave pourraient développer et/ou accroître leurs activités illégales.. Il convient de prêter une attention particulière aux sociétés impactées par la crise mais présentant un volume de flux financiers inhabituels ou non justifiés par une activité économique.

Parmi ces secteurs, mentionnons notamment la construction, le nettoyage industriel et le transport de marchandises.

Un premier risque est le recours abusif au chômage temporaire. La fraude au chômage temporaire combine à la fois l'évitement d'une dette et la perception indue d'allocations. La fraude consiste à déclarer les travailleurs en chômage alors qu'ils travaillent.

Un deuxième risque est le recours à des réservoirs de main d'œuvre non déclarée. Les sociétés impliquées font partie d'un réseau criminel de plusieurs sociétés, présentant un profil similaire, et servent de couverture pour rémunérer des travailleurs non-déclarés, sans respecter tout ou partie de leurs obligations sociales et fiscales. L'efficacité de ces filières repose notamment sur la multiplication des sociétés impliquées, le recrutement de gérants de paille, le croisement des flux financiers, le volume des transferts de fonds et le renouvellement permanent des entités juridiques et des comptes bancaires rendant ces réseaux difficiles à appréhender.

***Les caractéristiques suivantes peuvent laisser présumer à l'utilisation d'une société écran dans le cadre d'une filière de travail illégal :***

- ***la société est de constitution récente ; son siège social est établi à une adresse de type "boîte aux lettres" ou à l'adresse d'un business center ;***
- ***le gérant présente un profil d'homme de paille utilisé afin de masquer l'identité du gérant de fait de la société (il est domicilié depuis peu en Belgique, il n'a pas d'expérience antérieure dans la gérance d'une autre société en Belgique, il exerce un nombre important de mandats éphémères dans d'autres sociétés (en faillite) en Belgique, il n'est pas mandataire sur le(s) compte(s) de la société) ;***
- ***l'ancien gérant de la société est toujours mandataire sur le(s) compte(s) de la société (cet élément tend à indiquer que l'intéressé est/était toujours le gérant de fait de la société) ;***
- ***les comptes de la société sont utilisés afin de faire transiter les fonds issus de la fraude sociale. Le blanchiment des fonds qui en découlent s'opère par des transferts de comptes à comptes et des retraits en espèces.***

Outre le risque accru de blanchiment lié à la fraude sociale et/ou fiscale grave, il existe le risque de l'utilisation de ces sociétés à des fins de blanchiment de capitaux issus d'autres formes de criminalités sous-jacentes dans le cadre de schémas de blanchiment par compensation. Pour rappel, la compensation est une technique qui permet aux criminels disposant d'espèces, provenant de leurs activités illicites, de collaborer avec d'autres criminels qui ont un besoin de cash pour financer leurs activités illicites, afin que les espèces ne transitent pas par le système bancaire officiel. Les espèces remises de la main à la main sont compensées par des transferts bancaires sur des comptes généralement à l'étranger, sous couvert de fausses factures.

***Parmi les caractéristiques qui peuvent laisser présumer d'un schéma de compensation, mentionnons notamment au débit du compte de la société, des transferts à destination de sociétés étrangères actives dans des secteurs d'activité différents du secteur d'activité déclaré de la société, ce qui pose la question de la réalité économique de ces opérations. Les transferts comportent fréquemment des communications évasives relatives à des achats de marchandises ou des paiements de factures.***

La crise actuelle met également en évidence d'autres secteurs sensibles à la fraude sociale et à l'exploitation économique, tel que le secteur des livraisons. En cette période de confinement, les commandes en ligne se multiplient, faisant exploser les activités de livraison. Face aux difficultés rencontrées par les acteurs classiques, le risque existe d'un recours accru aux chaînes de sous-traitances illégales dans ce secteur.

## 5. Sources

- European Banking Authority – Statement on actions to mitigate financial crime risks in the COVID-19 pandemic : <https://eba.europa.eu/eba-provides-further-guidance-use-flexibility-relation-covid-19-and-calls-heightened-attention-risks>
- Europol – press release and report on pandemic profiteering: how criminals exploit the COVID-19 crisis : <https://www.europol.europa.eu/staying-safe-during-covid-19-what-you-need-to-know>
- GAFI : <https://www.fatf-gafi.org/publications/fatfgeneral/documents/statement-covid-19.html>
- INTERPOL : Unmasked – International Covid-19 fraud exposed. <https://www.interpol.int/News-and-Events/News/2020/Unmasked-International-COVID-19-fraud-exposed>
- OLAF : [https://ec.europa.eu/anti-fraud/media-corner/news/07-04-2020/olafs-fight-against-fraud-continues-amid-covid-19-crisis\\_en](https://ec.europa.eu/anti-fraud/media-corner/news/07-04-2020/olafs-fight-against-fraud-continues-amid-covid-19-crisis_en)

\*\*\*